



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

RATP

Question écrite n° 12593

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le retard, actuellement pris par la RATP, quant à la mise en oeuvre effective, notamment à Paris, du nouveau système, pourtant expérimenté de 1988 à 1990, de circulation avec un système électronique (Le Passe). Ce système a été testé depuis 1991 par les agents de la RATP et, avec plus de 20 millions de transactions, sa fiabilité est démontrée, l'opération ayant même été étendue en 1997 (opération « Francile ») à 1 000 voyageurs. Aussi, lui demande-t-il les raisons qui semblent s'opposer à l'absence de décision quant à la généralisation de ce système à Paris, ville qualifiée de « pionnière » alors que d'autres villes en France et en Europe disposent déjà de ce nouveau système de circulation.

Texte de la réponse

Le conseil d'administration du Syndicat des transports parisiens a pris en considération le 15 avril 1999 le schéma de principe de généralisation de la télébilletique en Ile-de-France. L'installation progressive des équipements, qui pourrait débuter prochainement dès que les financements auront été arrêtés, dans les stations, les gares et les autobus conduira à ouvrir d'abord le dispositif aux porteurs d'abonnements annuels (cartes intégrales, cartes Imagine R) avant de l'étendre aux autres types d'abonnement. Depuis les premiers essais entrepris en Ile-de-France, notamment par la RATP, les progrès technologiques ont permis de disposer de matériels plus performants, plus faciles d'utilisation et moins coûteux. La baisse de coût de ces matériels rend maintenant possible le développement de la télébilletique à l'ensemble de l'Ile-de-France. Par ailleurs, plusieurs expérimentations ont dû être menées pour s'assurer des capacités des systèmes envisagés à répondre aux attentes des voyageurs et aux besoins d'intermodalité, dans une région qui compte de nombreux réseaux interconnectés et un grand nombre d'entreprises puisque ce projet concerne également, aux côtés de la RATP et de la SNCF, les transporteurs privés regroupés au sein de l'APTR et de l'ADATRIF.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12593

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 avril 1998, page 1880

Réponse publiée le : 21 juin 1999, page 3836